

Séance du 15 décembre 2016

L'An Deux Mil Seize, le quinze Décembre à Dix Huit Heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en mairie du Breil-sur-Mérize, siège du syndicat, sous la présidence de M. HUBERT Jean-Paul, Président.

Etaient Présents:

Le Breil-sur-Merize : MM. HUBERT Jean-Paul, DESCHOOLMEESTER Denis,
PARMENTIER Christophe,
Thorigné-sur-Dué : M. LECOMTE Jean-Claude,
Ardenay-sur-Merize : M. LOUISE Benoit,
Nuillé-le-Jalais : M. TELLIER Roland,
Soultré : Mme DROUINEAU Catherine, M. BUON Maurice,
Surfonds : M. DUTERTRE Alain,
St Mars-la-Brière : Mme CHATEAU Françoise,
St Michel-de-Chavaignes : Mme CROTEAU Catherine,
Volnay :
Connerré : M. PASTEAU Didier.
Montfort-le-Gesnois :

Absents excusés : Mr FAUQUE Frédéric.

Absents : Mme JEUSSET Marie-Odile, MM. PLAIS Claude (pouvoir à Mr LECOMTE), DUPONT François, PIGNE André, JACK Michel (pouvoir à Mr DUTERTRE), MAUCOURT Christian, BOULAY Dany, OLIVEIRA Charles.

Invités : Mme PAYEN Laëtitia (secrétaire).

Secrétaire de séance : M. DESCHOOLMEESTER Denis.

Il n'est pas fait d'observations sur le précédent compte-rendu.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mr le Président rappelle que le SIAEP du JALAIS a l'obligation de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (art L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) car le syndicat comprend au moins une collectivité de plus de 3500 habitants, en l'occurrence la commune de Parigné-l-Evêque (4 842 habitants, 8 abonnés).

Mr le Président présente au conseil syndical les travaux effectués en 2016 et les projets du syndicat.

I. Les réalisations de l'année

1. Les travaux de **sécurisation des sites**, après quelques difficultés de réglages de l'armoire de commande, ont pu être réceptionnés mi novembre, le marché vient d'être soldé.
2. Les travaux de remplacement de la **bâche d'Huchereau** sont suspendus, car l'entreprise connaît des difficultés financières (redressement judiciaire, plan de cession en cours).
3. Le déploiement du **Télé relevé** est en cours. La société chargée du déploiement M2OCITY sera contacté afin de connaître les délais de mise en service du télé-relevé.
4. Les travaux du **programme 2016 de renouvellement de canalisations** ont été réceptionnés la semaine dernière.

La mise en eau, bien que des bouches à incendies aient été ouvertes, a provoqué des ruptures de canalisations rue du Stade au Breil-sur-Merize, et au lieu-dit « la Roche » à Soultré (3 fuites en un an sur cette canalisation, son remplacement devra être envisagé prochainement).

Le Président indique que la canalisation desservant Mirson à St-Mars-la-Brière s'est (finalement) arrêtée à la limite de propriété du riverain (choix indiscutable confirmé par deux membres du bureau), et précise que ce dernier est dans l'attente de l'analyse de l'eau de son puit, et d'un devis pour un surpresseur, et qu'à réception, il prendra contact avec le syndicat.

Des vérifications/informations complémentaires doivent néanmoins être demandés au délégataire, notamment la consommation minimale journalière du riverain pour la non-

pollution du réseau.

La pose d'un disconnecteur est fortement recommandée afin qu'une coupure du réseau en amont ne pollue pas la canalisation.

18h20 Arrivé de Mr Pasteau.

II. Les projets

1. Section d'investissement

a. Travaux de renouvellement de réseaux

Etant donné les derniers investissements lourds réalisés au moyen de deux emprunts (télé-relevé et travaux de renouvellement de réseaux 2015), le Président propose en concertation avec le bureau de réaliser des travaux de renouvellement de réseaux jugés « prioritaires/nécessaires » :

- Le Breil-sur-Merize rue du Dauphin (canalisation répertoriée dans le Rapport Annuel du Délégué, et travaux d'aménagement du bourg début 2017, 80 ML estimé à environ 17 000 € HT) (la canalisation située rue du 11 novembre ne sera pas remplacée car cette voirie est neuve, 2 ans).
- Nuillé-le-Jalais remplacement de la canalisation de La Route (travaux de réfection de trottoirs prévus en 2017). Travaux estimés à 52 000 € HT pour 145 ML, coût élevé, car le Département préconisera certainement des épaisseurs d'enrobé adaptés à cette Route Départementale.

D'après les informations du Maître d'Ouvre, conformément au Code des Marchés Publics, ce marché pourrait faire l'objet d'une reconduction du marché de travaux de renouvellement de canalisation programme 2016.

La desserte en eau de l'entreprise PERRENOT située à La Belle Inutile à Soullitré (suite à leur demande pour répondre à des normes incendie et pour la création d'au moins deux compteurs d'eau) est projetée en 2017 (200 ml de canalisations, passage en fond de fossé).

Suite à diverses discussions autour de la procédure à lancer (maîtrise d'œuvre ?), le syndicat envisage de déléguer ces travaux au délégué (devis environ 16 000 €) qu'il estime compétent pour gérer la technicité de cette extension liée à la proximité de la route Départementale 323.

b. Schéma directeur

Le Président informe le syndicat de la réalisation d'un schéma directeur en 2017, car le syndicat du Jalais est un des rares en Sarthe à ne pas en avoir, et parce que ce document sera utile dans l'aide à la décision de rapprochement vers un autre syndicat.

Mr Moser, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a préparé tout le Dossier de Consultation des Entreprises.

Mr le Président présente le devis du cabinet DAMO pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur, dont l'offre paraît raisonnable et précise que la première étape de cette assistance a déjà été réalisée (DCE fait par la DDT élaboré en concertation avec le cabinet DAMO, assistant du syndicat).

Le syndicat souhaite la consultation de deux autres cabinets afin de pouvoir comparer les devis, cette phase entraînera le retard du lancement de la consultation de bureaux d'études pour la réalisation du schéma directeur.

c. Autres dépenses à prévoir en 2017 :

Installation de purges automatiques (estimé à 5 000 € HT, afin de réduire la présence de Chlorure de Vinyle sur deux points au Breil sur Merize) ; installation d'un by-pass à Montifaut, contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (cabinet DAMO) et contrat d'assistance pour la négociation des contrats d'assurances (Delta Consultants).

2. Section de fonctionnement

Concernant le budget de fonctionnement, le Président rappelle les tarifs de l'eau votés en juin dernier, qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2017 : Part fixe : 29.21 € HT, Consommation de 0 à 1000 m³ : 0.3831 € HT, Consommation > à 1000 m³ : 0.2188 € HT.

Il propose que l'indemnité du secrétariat soit revalorisée chaque année de 2% (soit + 6 € net) afin de la caler sur les rémunérations à l'indice des fonctionnaires soumises aux évolutions liés au statut de la Fonction Publique (augmentation d'échelon, hausse point d'indice...)

III. Vote des Orientations Budgétaires

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation établi par le Président, les membres du comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décident d'engager les dépenses d'investissement suivantes au budget 2017 :

- Le remboursement des emprunts,
- Les missions d'assistance des cabinets DAMO et DELTA CONSULTANTS,
- Renouvellement de canalisations rue du Dauphin au Breil sur Merize, La Route à Nuillé-le-Jalais et extension de réseau La Belle Inutile à Soultré,
- Réalisation d'un schéma directeur,
- Installation de purges automatiques (Dépassement CVM), d'un by-pass à Montifaut, et d'une bache à Huchereau.

Les crédits affectés seront liés au résultat global de l'exercice.

Décident de respecter les engagements pris en section de fonctionnement, à savoir :

- le remboursement des intérêts des emprunts
- le calcul de l'amortissement des immobilisations,
- l'inscription des subventions d'équipement équilibrées par une reprise de l'annuité pour la somme correspondante,
- les contrats d'assurance, les contrats de maintenance informatiques,
- la redevance forfaitaire d'un montant de 300 € allouée à la commune du Breil-sur-Merize pour l'entretien du matériel informatique, photocopieur et frais postaux pour envoi des courriers,
- l'indemnité du secrétariat revalorisé chaque année de 2%, à compter du 01/01/2017.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Dans le cadre de la délégation de fonction du Conseil Syndical au Président en vertu de la délibération 201420 du 5 novembre 2014, Mr le Président informe le Conseil Syndical qu'il a signé les devis suivants :

VEOLIA	by-pass en pieds de réservoir Montifaut	5 153 € HT
Cabinet DAMO	assistance conseil programme 2017	5 440 € HT
CANA OUEST	disconnecteur Mirson	2 200 € HT
CANA OUEST	marché travaux programme 2016 renouvellement réseaux	108 292 € HT
BOUYGUES	marché travaux renouvellement réseaux ruelle de la Butte Le Breil	23 966 € HT
SAFEGE	maitrise d'œuvre marché programme 2016 renouvellement réseaux	8 955 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical l'évolution réglementaire demandant une connaissance technique et patrimonial des services d'eau potable. De plus il s'avère nécessaire de définir des projets de renouvellement et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable ainsi que des interconnexions de sécurité avec les services limitrophes.

Ces réflexions ne seront réalisables que dans le cadre d'un schéma directeur du service d'eau potable qui permettra d'établir des projets de restructuration de réseaux suivant les critères d'éligibilité du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Il s'agit donc de proposer la réalisation d'un Schéma Directeur qui permettra de définir les restructurations de réseaux et en particulier la sécurisation globale de la production d'eau potable.

Le schéma Directeur permettra aussi d'acquérir une connaissance du patrimoine du service d'eau potable et de définir les renforcements nécessaires pour assurer en tout point du réseau la meilleure distribution d'eau potable et sa sécurité d'approvisionnement en eau.

Le coût global de cette étude est estimé à 40 000 € HT €. Il sera financé par une subvention de l'ordre de 60% sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- ✓ accepte de réaliser un schéma directeur du réseau de distribution d'eau potable,
- ✓ sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 %,

- ✓ autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec l'Agence de l'eau,
- ✓ autorise Monsieur le Président à lancer une consultation auprès des Bureaux d'études spécialisés et à signer le marché correspondant.

INFORMATIONS

Mr le Président informe le Conseil Syndical que la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) prévoit la dissolution des syndicats exerçant la compétence eau sur un territoire de moins de 3 Communautés de Communes (cas du syndicat du JALAIS) au 1^{er} janvier 2020 (transfert de compétence à la Communauté de Communes).

Néanmoins, il est possible, que les syndicats se regroupent entre eux.

Il précise avoir participé à des réunions du groupe de travail eau organisé par l'Association des Maires de la Sarthe, et avoir échangé avec les Présidents des syndicats d'eau de Dollon (le 6 octobre 2016 avec les deux bureaux respectifs et Mr Moser) et de la Vive Parence.

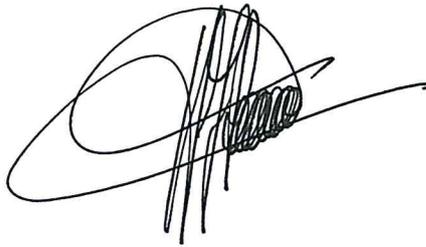
Le choix du syndicat du Jalais de fusionner avec un syndicat voisin ne pourra se faire qu'à l'appui du schéma directeur, d'autres informations seront nécessaires à la décision, en termes budgétaires ou technicité.

A la question d'un conseiller sur le prix élevé de l'eau au m³ du JALAIS par rapport à ses voisins, il est répondu que contrairement à ses voisins qui ne réalisent pas ou peu de renouvellement de canalisations, le syndicat renouvelle beaucoup ses réseaux, ce qui est coûteux (moyenne 250 €/ML).

Mr le Président donne lecture d'un rapport présenté par VEOLIA sur les conséquences de la Loi BROTTE (du 15/04/2013 : interdiction de coupure d'eau), occasionnant une augmentation significative des impayés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes, positioned below the text 'Le Président,'.